

FICHE N°7

ISOLATION POUR 1 € DES COMBLES PERDUS AVEC LE PACTE ÉNERGIE SOLIDARITÉ

La fiche a été créée le 22/08/13.

VOLET 3	Organisation territoriale (management, coordination des acteurs, des réseaux, etc.)	Démarche de guichet unique (Articuler et faciliter l'accès aux différents dispositifs)		Qualification Formation	
VOLET 2	Repérage des ménages en situation de précarité énergétique	Diagnostic socio-technique	Accompagnement	Sensibilisation (éco-gestes)	Évaluation (suivi des consommations, etc.)
		Premières informations (kit éco, etc.)		Social	
VOLET 1	Observation (diagnostic territorial, recueil d'indicateurs, etc.)		Expérimentation		

Les cases colorées correspondent aux étapes mises en œuvre pour cette action.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'ACTION

Depuis janvier 2013, **CertiNergy** a mis en place une **solution** de travaux rapides, efficaces et peu onéreux permettant l'**isolation des combles perdus** des ménages les plus modestes : **le Pacte Énergie Solidarité**.

Le coût des travaux est réduit à 1 € pour les 70 premiers m² de toiture et, au delà de 70m², à 10 € par m² supplémentaire.

Les bénéficiaires de ce programme sont soumis à 3 critères d'éligibilité :

- Être propriétaire ou locataire d'une maison individuelle (résidence principale) ;
- Avoir des combles non aménageables et non ou mal isolés ;
- Avoir des ressources qui correspondent aux critères d'éligibilité des aides de l'ANAH.

Si le ménage réunit ces différents critères, il pourra s'engager dans la démarche Pacte Énergie Solidarité et sera dès lors accompagné jusqu'à la réception des travaux.

LE PROJET EN PHOTO



Tuyau de soufflage permettant de se positionner jusqu'à 200m du chantier



Cardeuse intégrée au camion, fonctionnant en totale autonomie



Réalisation du soufflage en moins d'une heure pour 70m²



Matelas homogène, avec pignes de mesure d'épaisseur
Repérage des boîtiers électriques et réhausse de trappe électrique



Chantier avant intervention



Chantier après intervention

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES
<p>Validé par le Ministère de l'Écologie en janvier 2013, le Pacte Énergie Solidarité a été conçu pour offrir une solution d'isolation des combles perdus à des ménages qui n'ont pas les moyens de financer leurs travaux d'économies d'énergie.</p> <p>Ce programme porté par CertiNergy, société de conseil spécialisée en CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) et acteur obligé reconnu par la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat), s'appuie sur les CEE pour aider les familles en situation de précarité énergétique.</p> <p>Plus précisément, cela a conduit à la mise en place d'une opération pilote de 1 000 interventions en France pour réaliser l'isolation des combles perdus à très faible coût (1 euro, la totalité du programme, étant financée par les CEE).</p> <p>En effet, l'isolation de la toiture est une opération permettant de réaliser entre 25 % et 30 % d'économie d'énergie (<i>source ADEME</i>). De plus, d'après l'Observatoire National de la Précarité Énergétique, 20 à 25 % des foyers en précarité énergétique en France, habiteraient une maison individuelle.</p> <p><u>Déroulé et mise en œuvre ce programme :</u></p> <p>Un numéro vert ainsi qu'un site internet (www.pacte-energie-solidarite.com) ont été mis en place. Ils permettent aux habitants intéressés de se manifester auprès de l'entreprise, de s'inscrire ou d'être inscrit par un acteur local portant son projet (associations, etc.). Une fois l'inscription réalisée, le demandeur est contacté par un opérateur qui lui apporte les conseils nécessaires et définit avec lui la faisabilité du chantier d'isolation des combles (entretien téléphonique réalisé suivant un questionnaire technique).</p> <p>Dans un second temps, après avoir fourni les justificatifs demandés et suite à une visite technique, un technicien confirme la faisabilité du chantier.</p> <p>Le chantier est ensuite réalisé sous un délai estimé à 3 semaines.</p> <p>La technique utilisée est celle du soufflage de laine minérale pour l'atteinte d'une résistance thermique de 5.</p> <p>La réalisation des travaux est du ressort d'une filiale du groupe Certinergy : Combles Éco Énergie. Cette dernière a mis en place des partenariats avec des</p>	<p>STRUCTURE PORTEUSE</p> <p>Acteur privé : Entreprise CERTINERGY</p> <p>PARTENAIRES ASSOCIÉS</p> <p>Combles Éco Énergie (Maîtrise d'Oeuvre), Isover.</p> <p>CIBLES VISÉES</p> <p>Locataires du parc privé, Locataires du parc social, Propriétaires Occupants, Propriétaires Bailleurs.</p> <p>ÉCHELLE TERRITORIALE D'INTERVENTION</p> <p>Le Pacte Énergie Solidarité couvre le territoire national métropolitain hors Corse</p> <p>DISPOSITIF DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTION</p> <p>PRO-PE-03 : Programme Pacte Énergie Solidarité validé par le ministère de l'écologie le 15 Janvier 2013.</p> <p>Voir l'arrêté du 26.12.12 portant validation de programmes de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026939745&dateTexte=&categorieLien=id</p> <p>MOYENS HUMAINS</p> <p>Une équipe dédiée au développement du projet chez chacun des partenaires.</p> <p>MOYENS FINANCIERS</p> <p>Le programme est financé par les fournisseurs d'énergie et principalement basé sur les certificats d'économie d'énergie. Ce programme repose donc uniquement sur des financements privés.</p> <p>MOYENS TECHNIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un site internet dédié ; - Développement d'un outil de suivi des dossiers spécifiques ; - Processus spécifique pour réaliser des travaux rapidement et efficacement. <p>ANNÉE DE LANCEMENT ET DURÉE DE L'ACTION</p> <p>Lancement en 2013 pour une durée de 1 an avec une reconduction possible.</p> <p>ÉTAT D'AVANCEMENT</p> <p>En cours</p>

entreprises, qui réaliseront les travaux, sur les différents territoires métropolitains.

Suite à la mise en œuvre de l'isolant, le bénéficiaire signe les documents de fin de travaux et reçoit par courrier sa facture de travaux s'élevant à 1€ (dans le cas d'un chantier de moins de 70m²).

Quelques semaines après la réalisation, le bénéficiaire reçoit une visite ou un appel téléphonique permettant d'effectuer le **contrôle qualité**. Ce contrôle qualité a pour objectif de connaître la satisfaction du bénéficiaire sur les différents exécutions : process général, les conseils apportés, la constitution du dossier et la qualité du chantier.

La durée totale du procédé, de l'inscription à la livraison des travaux, est estimée entre 1 et 2 mois.

L'entreprise a prévu de faire un échantillonnage des différents chantiers, environ 6 mois après la réception des travaux, pour constater quels sont les gains réels au bout de plusieurs mois.

Pour résumer l'opération, CertiNergy prend en charge de manière globale les bénéficiaires : l'accompagnement en amont avec un dossier unique, la vérification de l'éligibilité aux plafonds de ressources des habitants et la réalisation des travaux par des entreprises référencées avec des produits certifiés (fournis par Isover, partenaire du Programme).

PREMIERS RÉSULTATS

Réalisation de plus de 500 chantiers depuis le début de l'année avec une satisfaction totale des bénéficiaires qui ont vu croître le niveau de confort de leur habitat (+4 °C) ou baisser leur consommation d'énergie de chauffage. La part du Nord-Pas de Calais dans le Pacte Énergie Solidarité est de plus de 17 %.

Les résultats pour la région Nord-Pas de Calais au 21 août 2013 sont :

	Département du Nord	Département du Pas-de-Calais	Total
Nombre de chantier réalisés	40	29	69
Nombre de dossiers en cours	35	25	60
Nombre de visites technique réalisées	28	20	48

ÉVALUATION DE LA DÉMARCHÉ

Les évaluations, à plus 6 mois, vont être réalisées dans les prochains mois.

LES ENSEIGNEMENTS

FORCES

- La simplification d'un dossier unique et d'une prise en charge totale est apprécié par les bénéficiaires : pas de recherche d'artisans, pas d'avance financière. Le financement du Pacte Énergie Solidarité est entièrement réalisé grâce aux Certificats d'Économies d'Énergie, c'est-à-dire par une contribution des fournisseurs d'énergie et de carburant. Il ne nécessite donc aucun recours à un budget public.

FAIBLESSE

- La difficulté à recenser les bénéficiaires les plus nécessiteux.

LEVIERS

- Les acteurs locaux sont un soutien nécessaire pour un déploiement à grande échelle ;
- Ce programme est accessible pour les locataires.

FREIN

- Le doute des bénéficiaires face au prix de 1€ ;
- Actuellement, le dispositif n'est pas articulé avec le programme Habiter Mieux.

POUR ALLER PLUS LOIN

PERSONNE RESSOURCE

Nicolas CATTEAU (responsable régional Nord-Pas de Calais)

Marc GALTIER (Directeur de projet)

Didier DARDEAU (Responsable Technique)

Adresse mail unique : pes@certinergy.com

SITE INTERNET

www.pacte-energie-solidarite.com

www.certinergy.com

LISTE DES DOCUMENTS DISPONIBLES

- Publication du Journal Officiel du 15 Janvier 2013 ;
- Leaflet de présentation ;
- Lien sur le site internet ;
- N° Vert et gratuit d'un poste fixe ;
- Disponible pour réaliser des présentations lors des conférences et autres débats concernant la lutte contre la précarité énergétique.